



Amiante sous-section 4 pour le personnel opérateur de chantier

2 jours 14,00 heures

Programme de formation

Public visé

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.

L'opérateur de chantier est amené à mettre en œuvre l'organisation et réaliser les travaux, conformément aux instructions reçues, de préserver sa santé et d'assurer sa sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées, tout en protégeant l'environnement, d'alerter sa hiérarchie en cas de situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.

Maîtriser la langue française.

Pour les salariés en activité : Etre titulaire d'une attestation médicale au poste de travail avec un suivi individuel renforcé (SIR).

Pour les stagiaires sans activités en amiante : Etre titulaire d'une attestation médicale du médecin traitant autorisant le port de protection respiratoire (APR).

Objectifs pédagogiques

- Permettre à tout travailleur d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, dans le respect des modes opératoires écrits par l'entreprise.
- Connaître le risque amiante et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante le concernant.
- Appliquer les mesures de prévention.
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise.

Description / Contenu

Présentation et accueil

Définition des 3 fonctions :

Rôle, responsabilité et organigramme d'une opération.

Interaction avec les entités intervenant sur les chantiers de désamiantage.

L'amiante et ses risques :

Origines, caractéristiques et propriétés.

Effets sur la santé et facteurs aggravants.

Terrains amiantifères.

Matériaux de substitution.

Obligation des employeurs :

Notion de la codification des textes et documents.

Evolution de la réglementation pour la protection des travailleurs exposés aux fibres d'amiante.

Obligations de l'employeur sur l'emploi des opérateurs de désamiantage.

Obligations des entreprises de désamiantage.

Rôles et compétences des autorités de tutelle.

Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations d'évaluation des risques.

Equipements de Protection Individuelle :

Caractéristiques techniques des EPI utilisés sur un chantier de désamiantage.

CREFAB 67 rue Pierre Tal-Coat, 27000 EVREUX FRANCE

Tél : 02 32 28 37 45 Evreux / 09 73 89 20 46 Rouen - Fax : Variable non renseignée – Email : ecrire@crefab.fr - SIRET :

50198586500010

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23270148027 auprès du préfet de région Normandie





Masques à pression positive, masques à pression négative, vêtements et sous-vêtements, protections de la tête, des mains, des pieds et protections spécifiques.

Consignes d'utilisation.

Conditions et limites d'utilisation, maintenance et contrôle sur chantier.

Rédaction de mode opératoire.

Equipements de Protection Collective :

Caractéristiques techniques des EPC utilisés sur un chantier de désamiantage.

Extracteur/recycleur, SAS de décontamination, confinement statique et dynamique, aspirateur, unité de chauffe et de filtration, pulvérisateur et brumisateur.

Consignes d'utilisation.

Conditions et limites d'utilisation, maintenance et contrôle sur chantier.

Rédaction de mode opératoire.

Traitement des déchets : (Sensibilisation au chapitre 1.3 de l'ADR)

Gestion administrative.

Définition et classification des déchets de chantier.

Traitement (enfouissement, vitrification) selon classification (déchets dangereux, non dangereux, inertes). Conditionnement (palettisation, ensachage, GRV) et étiquetage.

Transport.

Situations d'urgence :

Situations d'urgence et situations anormales.

Conduite à tenir en fonction des situations.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, diaporamas.

Études de cas pratiques.

Mise en situation sur plateforme pédagogique.

Moyens et supports pédagogiques

Apport théorique, diaporamas, études de cas pratique, mise en situation sur la plateforme pédagogique, remise d'un classeur technique. (Nos formateurs mettent à disposition des stagiaires leur retour d'expérience dans la gestion de dossiers présentant une problématique amiante).

Modalités d'évaluation et de suivi

A l'issue de la formation, chaque participant suivra des épreuves :

- 20 minutes de QCM et 60 minutes de mise en situation pratique sur un chantier fictif, visant à évaluer les compétences acquises durant sa formation.

En fonction des résultats obtenus aux différents tests, une attestation de compétence sera délivrée conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Dans le cas contraire, il sera seulement remis une attestation de formation.

Conformément à la réglementation, **l'attestation de compétence délivrée aura une durée de validité de 3 ans.**

Profil Formateur

Formateur spécialiste de la prévention du risque amiante.

Equipements de Protection Individuelle(EPI)

Les stagiaires doivent se présenter IMPERATIVEMENT avec :

- carte d'identité / chaussure de sécurité